



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.29/641
20 novembre 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail de la construction
des véhicules

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1999-2003 ET CALENDRIER DES RÉUNIONS
DU GROUPE DE TRAVAIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES POUR 1999

Note : Le document ci-joint (TRANS/WP.29/1998/66) a été adopté sans modification par le Groupe de travail de la construction des véhicules lors de sa cent seizième session (TRANS/WP.29/640, par. 20) et il est transmis au Comité des transports intérieurs pour examen à sa soixante-unième session. Pour faciliter la comparaison du projet de programme de travail avec le texte adopté par le Comité des transports intérieurs lors de sa cinquante-neuvième session (ECE/TRANS/125/Add.1), les éléments additionnels sont indiqués en caractères gras, alors que les éléments de texte dont la suppression est proposée sont placés entre crochets.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>



Conseil Économique et Social

Distr.

GÉNÉRALE

~~TRANS/WP.29/1998/66~~
~~19 août 1998~~

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction
des véhicules

(Cent seizième session, 10-13 novembre 1998,
point 2.3 de l'ordre du jour)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1999-2003 ET CALENDRIER DES RÉUNIONS
DU GROUPE DE TRAVAIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES POUR 1999

Note: Le projet de programme de travail reproduit ci-après a été établi par le secrétariat, en tenant compte des directives fournies par le Comité des transports intérieurs lors de sa soixantième session (TRANS/WP.29/125, par. 138 à 145) et par la Commission économique pour l'Europe lors de sa cinquante-troisième session (E/1998/38-E/ECE/1365, par. 29). Il est transmis au Groupe de travail, pour examen. Pour faciliter la comparaison du projet de programme de travail avec le texte adopté par le Comité des transports intérieurs lors de sa cinquante-neuvième session (ECE/TRANS/125/Add.1), les éléments additionnels sont indiqués en caractères gras, alors que les éléments de texte dont la suppression est proposée sont placés entre crochets.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Des documents sont aussi disponibles via INTERNET à l'adresse suivante: <http://www.itu.ch/itudoc/un/editrans/wp29.html>
ou: <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

I. PROGRAMME DE TRAVAIL

ACTIVITÉ 02.3: CONSTRUCTION DES VÉHICULES

02.3.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules Priorité: 1

Exposé succinct: Le Groupe de travail de la construction des véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables aux équipements et aux pièces des véhicules à moteur et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

Travail à faire:

- a) Dans le cadre de l'Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions (Accord de 1958), le Groupe de travail élaborera de nouveaux règlements et actualisera ceux qui sont en vigueur afin d'améliorer le comportement des véhicules en ce qui concerne:

- i) les dispositions générales de sécurité;
- ii) la pollution et l'énergie;
- iii) le freinage et le roulement;
- iv) l'éclairage et la signalisation lumineuse;
- v) le bruit;
- vi) la sécurité passive.

(Projet permanent)

Résultats escomptés pour la fin de l'an 2000: adoption de deux nouveaux règlements de la CEE et de 50 amendements à des règlements existants de la CEE.

- b) Harmonisation des règlements de la CEE avec les Directives correspondantes de la CE concernant la construction des véhicules afin d'uniformiser les prescriptions. (Projet permanent)

Résultats escomptés pour la fin de l'an 2000: adoption de 10 amendements à des règlements de la CEE afin d'assurer leur harmonisation avec des directives mises à jour de la CE.

- c) Examen de toute proposition d'élaboration d'un accord mondial visant à harmoniser, à l'échelle de la planète, les prescriptions relatives à la construction des véhicules et des moteurs. (1999)

Résultats escomptés pour la fin de 1999: entrée en vigueur de l'Accord et début des procédures liées au Recueil des règlements techniques admissibles.

- d) Élaboration de recommandations concernant la construction des véhicules (Résolution d'ensemble R.E.3) en vue de fixer des orientations en ce qui concerne les prescriptions non visées dans les règlements. (Projet permanent)

Résultats escomptés pour la fin de l'an 2000: adoption d'une nouvelle Recommandation et d'un amendement à une Recommandation existante.

02.3.2 Règles concernant les contrôles techniques périodiques des véhicules Priorité: 1

Exposé succinct: Après l'entrée en vigueur de l'Accord, le Groupe de travail de la construction des véhicules (WP.29) élaborera des règles pour les contrôles techniques périodiques des véhicules à roues en ce qui concerne leurs résultats en matière d'environnement et de sécurité, et pour la reconnaissance réciproque de ces contrôles.

Travail à faire:

Dans le cadre de l'"Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles" (après son entrée en vigueur), le Groupe de travail élaborera des règles de la CEE pour le contrôle des véhicules:

- i) en ce qui concerne les résultats en matière d'environnement
- ii) en ce qui concerne les résultats en matière de sécurité

(Projet permanent)

Résultats escomptés pour la fin de l'an 2000: entrée en vigueur de l'Accord et adoption de la première Règle annexée à l'Accord

* * *

II. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA CONSTRUCTION
DES VÉHICULES ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES POUR 1999 *

<u>Réunions</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Nombre de demi-journées</u>
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	trente-septième	12-15 janvier (après-midi/matin)	6
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	quarante-cinquième	1-5 février (après-midi/matin)	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	trentième	22-25 février (après-midi/matin)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	soixante-neuvième	8 mars	2
Groupe de travail (WP.29) et Comité d'administration (AC.1)	cent dix-septième onzième	9-12 mars	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	quarante-deuxième	29-31 mars	6
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	soixante-seizième	19-23 avril (après-midi/matin)	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	vingt-cinquième	3-7 mai (après-midi/matin)	8
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	trente-huitième	25-28 mai (après-midi/matin)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	soixante-dixième	21 juin	2
Groupe de travail (WP.29) et Comité d'administration (AC.1)	cent dix-huitième douzième	22-25 juin	8
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	quarante-sixième	13-15 septembre	6
Groupe de travail du bruit (GRB)	trente et unième	16 et 17 septembre	4
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	quarante-troisième **	4-8 octobre (après-midi/matin)	8

*Les sessions marquées "(après-midi/matin)" commenceront l'après-midi, à 14 h 30, à la date indiquée, et seront closes à 12 h 30, à la date indiquée. Les sessions non marquées commenceront à 9 h 30, à la date indiquée, et devraient durer jusqu'à 17 h 30, à la date indiquée.

Les sessions du WP.29/AC.2 commenceront à 10 heures, à la date indiquée.

Les sessions du WP.29 proprement dit commenceront à 10 heures, à la date indiquée.

(Les sessions de l'AC.1 devraient se tenir le mercredi, en fin d'après-midi, pendant les sessions du WP.29.)

**[Se tiendra à Lippstadt, Allemagne.]

<u>Réunions</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Nombre de demi-journées</u>
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	soixante-dix-septième	25-28 octobre (après-midi/matin)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	soixante et onzième	8 novembre	2
Groupe de travail (WP.29) et Comité d'administration (AC.1)	cent dix-neuvième treizième	9-12 novembre	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	vingt-sixième	29 novembre- 2 décembre (après-midi/matin)	6
		Total	108 demi-journées (54 jours)

Notes: Comité des transports intérieurs, soixante et unième session: 8-11 février 1999; (Bureau du Comité: 12 février 1999);
Salon de l'automobile de Genève, Palexpo: 11-21 mars 1999; (journées de la presse: 9 et 10 mars 1999);
Commission économique pour l'Europe, cinquante-quatrième session: 20-22 avril 1999.
